



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Registre des meilleures pratiques de sauvegarde

Original : anglais

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

Neuvième session
Paris
Novembre 2014

Dossier de candidature n° 01017
pour l'inscription sur le Registre des
meilleures pratiques de sauvegarde en 2014.

A. État(s) partie(s)

Pour les propositions multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

Belgique

B. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une personne à qui toute correspondance concernant la proposition doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie.

Pour les propositions multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact principal pour toute correspondance relative à la proposition et les coordonnées d'une personne de chaque État partie concerné.

Titre (Mme/M., etc.) : Mme
Nom de famille : Laureys
Prénom : Marina
Institution/fonction : Ministry of Culture of the Flemish Community / Head of Heritage
Division (Ministère de la culture de la communauté flamande /
Responsable du secteur Patrimoine).
Adresse : Arenbergstraat 9, B-1000 Brussels, Belgique
Numéro de
téléphone : + 32 2 553 06 79
Numéro de fax : + 32 2 553 68 43
Adresse
électronique : marina.laureys@cjsm.vlaanderen.be

C. Titre

Il s'agit du titre officiel du programme, du projet ou de l'activité en anglais ou en français qui apparaîtra dans les documents publiés.

Ne pas dépasser 200 caractères

La sauvegarde de la culture du carillon : préservation, transmission, échange et sensibilisation

D. étendue géographique

Cochez une case pour préciser si l'étendue du programme, du projet ou de l'activité est essentiellement de portée nationale, sous-régionale, régionale ou internationale (cette dernière catégorie inclut les projets menés dans des zones géographiquement discontinues).

- nationale (au sein d'un seul pays)
- sous-régionale (plus d'un pays)
- régionale (plus d'un pays)
- internationale (y compris les zones géographiquement discontinues)

E. Situation géographique

Indiquez les endroits où le programme, le projet ou l'activité est ou a été mené.

Ne pas dépasser 150 mots

Le programme se déroule dans les 76 villes et villages de Belgique où sont situés des ensembles de cloches ou des carillons. Même si tous les sites ont une culture du carillon spécifique, adaptée aux contextes locaux, tous ces sous-programmes ont comme racine commune leur origine dans la ville de Malines au début du XXe siècle (répertoire, éducation centralisée, tradition des récitals d'été, etc.). Les communautés flamandes et françaises de Belgique considèrent les carillons comme une partie importante de leur patrimoine culturel.

Plus tard, au XXe siècle, l'approche belge du carillon a été adoptée par les pays voisins ayant une tradition centenaire du carillon (les Pays-Bas et la France) et par les « nouveaux » pays du carillon (entre autres : Allemagne, Scandinavie, les États-Unis, etc.). Aujourd'hui, le programme se déroule dans 30 pays à travers le monde. Le programme belge de carillon est encore la principale source d'inspiration des autres cultures du carillon à l'international.

F. Statut

Cochez une case pour indiquer si le programme, le projet ou l'activité est terminé ou s'il est en cours au moment où la proposition est soumise.

- terminé
- en cours

G. Nom des communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés

Identifiez clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par le programme, le projet ou l'activité proposé.

Ne pas dépasser 150 mots

La force motrice du programme consiste aujourd'hui en deux organisations sœurs : l'Association des Carillonneurs Flamands (Vlaamse Beiaard-Vereniging) et l'Association Campanaire Wallonne. La plupart de leurs membres sont des carillonneurs, des municipalités et des passionnés de carillon. Que ce soit à travers des structures ou des projets, de nombreuses organisations culturelles soutiennent la culture du carillon : centres locaux du patrimoine, centres culturels municipaux et musées, etc.

Dans 15 villes, les passionnés de carillon sont regroupés en associations locales (Bruges, Gand, Grimbergen, Hoogstraten, Louvain, Liège, Lierre, Mol, Malines, Nivelles, Peer, Roulers, Soignies, Verviers, Wavre). En plus des amateurs de carillon, qui écoutent la musique silencieusement dans des lieux dédiés, de nombreux résidents locaux et touristes apprécient également cette musique.

L'important rôle de transmission est assuré par diverses initiatives éducatives. Parmi elles, l'École Royale de Carillon de Malines, fondée en 1922, est la plus vieille et la plus grande.

H. Domaine(s)

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel couvert(s) par le programme, le projet ou l'activité, et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autres », précisez le(s) domaine(s) entre les parenthèses.

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel
- les arts du spectacle
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autre(s) ()

1. Description

Le **critère P.1** demande que « le programme, le projet ou l'activité implique une sauvegarde telle que définie à l'article 2.3 de la Convention ». L'article 2.3 stipule que « on entend par « sauvegarde » les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine ».

Pour les deux rubriques 1.a et 1.b, donnez une description succincte du programme, du projet ou de l'activité et de ses principales composantes, en décrivant ce qui a été ou est en train d'être fait.

1.a. Contexte, justification et objectifs

Décrivez la situation qui a abouti à la création du programme, du projet ou de l'activité – indiquez quels sont les besoins de sauvegarde qui ont été identifiés, et par qui, et comment les priorités ont été identifiées et déterminées. Indiquez les principaux objectifs du programme, du projet ou de l'activité.

Entre 300 et 500 mots

L'art de faire de la musique avec des cloches s'est développé au XVI^e siècle dans la région historique des Pays-Bas (maintenant la Belgique, les Pays-Bas et le nord de la France), quand on commença à jouer des hymnes et des musiques sur des cloches accordées en utilisant des claviers à bâtons. Depuis lors, les carillonneurs jouent toutes les semaines, les jours de marché et les jours de fête. De plus, les carillons structuraient le temps pour les populations, car ils sonnaient 4 à 8 fois par heure, mus par de gigantesques « boîtes à musique » connectées aux

horloges des tours. De 1550 à 1800, la musique campanaire publique a été une caractéristique distinctive des villes de la zone historique des Pays-Bas, ce qui renforçait le sentiment d'identité et l'esprit de communauté de ses habitants.

Au XIXe siècle, l'augmentation du nombre de salles de concert publiques et le développement d'instruments de musique mécaniques et compacts et d'appareils d'enregistrement ont eu une influence néfaste sur la culture du carillon. L'utilisation de ces instruments a été en déclin pendant un temps, et sa pratique considérée comme une relique du passé.

Au début du XXe siècle, le carillonneur de la ville de Malines, Jef Denyn, comprit que la transmission de l'art du carillon et son soutien par le public allaient devenir problématiques. Il initia donc une relance durable de l'art du carillon. Depuis lors, la culture du carillon n'a cessé de se développer, malgré la destruction de nombreux instruments durant les deux guerres (pendant lesquels les cloches ont été fondues pour produire des armes).

Le mouvement de Malines, et en particulier son école de musique, fondée en 1922, a défini de nombreuses mesures de sauvegarde cohérentes. Elles sont toujours pertinentes aujourd'hui :

1. Organiser des soirées spéciales de concert en été, en plus des concerts hebdomadaires habituels.
2. Développer et mettre à jour le répertoire des musiques pour carillon et des arrangements musicaux de qualité pour carillon.
3. Mettre en place des formations de qualité pour les jeunes musiciens qui souhaitent devenir carillonneur.
4. Mettre à niveau les instruments existants pour améliorer leur potentiel musical.
5. Faire de la promotion systématique aux niveaux local, national et international.

Pendant les premières dizaines d'années de l'école de carillon, plusieurs anciens élèves étrangers appliquèrent les mêmes mesures dans leur pays d'origine. Certains d'entre eux ont fondé de nouvelles écoles de carillon.

Ces 60 dernières années, la communauté du carillon a identifié et considéré comme prioritaires 5 méthodes additionnelles de sauvegarde :

6. Créer une plate-forme pour permettre aux membres de la communauté internationale du carillon d'entrer en contact et d'échanger.
7. Développer la communication pour donner au carillon une fonction essentielle dans la société (post-)moderne.
8. Effectuer des recherches scientifiques sur l'histoire du carillon, les méthodes de fabrication des cloches, etc.
9. Documenter les informations sur les carillons, les cloches, et leurs musiques.
10. Restaurer les instruments historiques pour qu'ils retrouvent leurs sonorités originelles.

Ensemble, ces 10 besoins et mesures couvrent les deux objectifs principaux du programme de sauvegarde de la culture du carillon :

1. Préservation des composants de la culture historique du carillon (pratiques, répertoire, instruments, musiques, histoire orale et écrite) (mesures 8 à 10).
2. Assurance de la continuité et du développement durable du carillon comme patrimoine vivant qui renforce l'identité culturelle et la cohésion sociale (mesures 1 à 7).

1.b. Mesures de sauvegarde concernées

Décrivez les mesures de sauvegarde spécifiques prévues dans le programme, le projet ou l'activité et les raisons pour lesquelles elles ont été adoptées. Indiquez, s'il y a lieu, les méthodes ou modalités innovantes qui ont été employées.

Ne pas dépasser 500 mots

1) Transmission

La transmission de l'art de jouer du carillon est assurée par plusieurs initiatives éducatives, parmi lesquelles l'école de carillon de Malines est la plus importante. Pour attirer les étudiants internationaux, l'école de carillon permet aux étudiants d'alterner les périodes d'enseignement à l'école et de pratique dans leur pays d'origine. Les enfants sont initiés au carillon par le biais des cloches à main. À plus haut niveau, les étudiants reçoivent l'enseignement directement par les carillonneurs locaux, grâce à un projet appelé projet Kangourou. La transmission est également assurée par des congrès, conférences et compétitions, comme le Concours International de Carillon Reine Fabiola de Malines.

2) Identification, documentation et recherche

Depuis 1985, des efforts continus de recherche ont permis : l'édition de 4 facsimilés de documents historiques relatifs au carillon, l'un d'eux étant disponible en ligne (<http://www.flandrica.be/items/show/512/>), un inventaire des carillons flamands (<http://www.beiaard.org/patrimonium.html>) et wallons (http://www.campano.be/carillons_b.html), l'entrée de 2120 airs de carillon du XVIIIe siècle dans la base de données du RISM (cherchez « carillon » sur la page suivante : <http://www.rism.info/en/service/opac-search.html>), et l'identification par Resonant des archives privées des carillonneurs vivants (<http://www.muzikaalerfgoed.be/nieuws/13-01-2011/beiaardiersenhunerfgoed>).

3) Préservation et protection

Entre 1970 et 2013, la quasi-totalité des carillons belges a été restaurée. Les derniers en date sont les carillons de Thuin (2004), Tournai (2004), Bruges (2010), Wingene (2011), Audenarde (2012) et Ypres (2013). Depuis plusieurs dizaines d'années, de nombreux carillons wallons qui n'étaient plus en état de fonctionner ont été remis en service (Gembloux, Florenville, Huy, Liège, Verviers).

4) Promotion, renforcement

Certaines villes réussissent à attirer de nouveaux groupes cibles en retransmettant en direct les récitals sur des écrans géants dans des lieux dédiés à l'écoute ou pendant les visites de leur tour ou encore lors de conférences. Parmi les initiatives novatrices, on peut souligner l'utilisation de carillons mobiles pour que le public puisse voir le carillonneur jouer. Les carillons mobiles introduisent également de nouveaux concepts, comme jouer avec d'autres instruments, avec des discours, des DJs, etc. En la matière, la réalisation la plus récente est le « piano de bronze » créé par le carillonneur Koen Van Assche en 2013.

Plusieurs tours contenant des carillons sont transformées pour permettre l'accès au monde normalement caché du carillon (Bruges, Gand, Hasselt, Louvain, Malines, Mol, Ypres).

Ces formats novateurs ont réussi à attirer de nouveaux groupes cibles : des étudiants d'université (chorale accompagnée au carillon à Louvain, Lierre et Gand depuis 2000), des passionnés de musique (dictée musicale à Bruges en 2009, blindtest à Liège et Verviers), les enfants (kit didactique sur la culture du carillon pour les écoles primaires, développé à Hasselt et Verviers, visite théâtrale de la tour de Hasselt) et les personnes handicapées (visite spéciale à Liège et Nieuport).

Ces dernières années, on remarque une forte augmentation de l'utilisation des médias sociaux et du numérique par les carillonneurs. Les vidéos YouTube et le streaming en direct permettent aux carillonneurs d'être vus sur ordinateurs, tablettes et autres appareils mobiles. Facebook et Twitter permettent entre autres de nouvelles formes d'interaction avec les carillonneurs. Les nouveaux médias sociaux sont un instrument pour éveiller la conscience du public sur l'« ancien » média social qu'était le carillon.

5) Revitalisation

L'écriture d'arrangements et de nouvelles musiques pour carillon est encouragée par des commandes et compétitions pour compositeurs. L'Association des Carillonneurs Flamands a publié des directives de compositions (www.beiaard.org/componeren.html).

1.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s)

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s) et, le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion du programme, du projet ou de l'activité.

Nom de l'organisme : **Vlaamse Beiaard Vereniging (Guilde des Carillonneurs Flamands)**

Nom et titre de la personne à contacter : Frank Deleu, Président

Adresse : Koningstraat 9, B-8000 Brugge, Belgique

Numéro de téléphone : +32 475 61 20 44

Numéro de fax : +32 50 33 01 73

Adresse électronique : vbv@beiaard.org (personnelle : frank.deleu@skynet.be)

Autres informations pertinentes : Site Internet www.beiaard.org

Coordination UNESCO : Luc Rombouts, De Bruelen 22, B-2980 Zoersel, Belgique (tel. +32-475-69 06 69; mail luc.rombouts@telenet.be)

Nom de l'organisme : **Association Campanaire Wallonne**

Nom et titre de la personne à contacter : Jean-Christophe Michallek, Président

Adresse : Haute Voie, 19, B-4000 Liège, Belgique

Numéro de téléphone : +32 4 256 42 35

Adresse électronique : jeanchristophe.michallek@gmail.com

Autres informations pertinentes : Site Internet www.campano.be

Coordination dossier UNESCO: Serge Joris, Rue Emile Labarre 45, B-5030 Gembloux, Belgique (sc.joris@skynet.be)

2. Coordination au niveau régional, sous-régional et/ou international

Le **critère P.2** demande que « le programme, le projet ou l'activité aide à la coordination des efforts de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au niveau régional, sous-régional et/ou international ». Expliquez, s'il y a lieu, comment le programme, le projet ou l'activité ont aidé à une telle coordination. Si le programme est ou a été mené exclusivement à l'échelle nationale et n'a pas impliqué une telle coordination, dites-le clairement.

Ne pas dépasser 500 mots

Le programme de sauvegarde du carillon en Belgique (réalisé par les deux associations mentionnées en 1c.) est une source d'inspiration pour les communautés du carillon en Europe, mais également dans le reste du monde. Au niveau international, le programme est diffusé et coordonné par la FMC (Fédération Mondiale du Carillon) qui regroupe 13 associations régionales, nationales et supranationales. La FMC organise des congrès et des réunions de comité tous les 3 ans, en plus des fréquentes réunions du conseil. En plus d'être une plateforme pour le partage des meilleures pratiques, la FMC s'occupe de projets spécifiques, comme le site Internet www.carillon.org, et développe un standard mondial pour les claviers de carillon. 3 des 7 membres du comité exécutif de la FMC sont belges.

Hors du cadre de la FMC, il existe également diverses initiatives coopératives supranationales :

- La coopération entre la récente North American School de Centralia, Illinois, États-Unis, avec l'école de carillon de Malines, dont elle est la représentante en Amérique du nord (<http://carillonschoolusa.org>)
- La coopération structurelle entre l'école de carillon de Malines et l'Université d'État de Saint-Pétersbourg (les cours sont donnés par du personnel de l'école de carillon)
- Les ateliers internationaux et masterclasses de l'école de carillon de Malines (en mars 2013 pour les étudiants de l'université de Yale, courant de l'été 2013 à Sydney et Canberra)

- Le Concours International de Carillon Reine Fabiola de Malines, qui regroupe des participants internationaux tous les 5 ans.
- La coopération entre les carillonneurs belges et le musée national du carillon « Klok en Peel » à Asten, Pays-Bas (membre belge du conseil d'administration, contenu belge dans la collection du musée, plans de réseau académique en campanologie : « Singing bronze » avec la participation d'universités belges et néerlandaises)
- Le projet interrégional « Soundscape », un projet transnational entre les villes ayant une culture du carillon du Nord-Pas de Calais (France) et de la Flandre Occidentale (Belgique) : calendrier commun de concert, échange d'étudiants, etc.

L'échange international annuel de carillonneurs pour les concerts d'été en Belgique et à l'étranger, cet échange a également entraîné la nomination officielle de carillonneurs belges pour jouer sur des carillons étrangers (Carl Van Eyndhoven à Tilburg, Pays-Bas ; Erik Vandervoort à Roermond, Pays-Bas ; Geert D'hollander à Lake Wales, Floride, États-Unis) et vice-versa (le Français Charles Dairay à Deinze, la Russe Elena Sadina comme enseignante à l'école de carillon de Malines).

3. Reflet des principes et objectifs de la Convention

Le **critère P.3** demande que « le programme, le projet ou l'activité reflète les principes et les objectifs de la Convention ». Indiquez les principes et les objectifs spécifiques de la Convention auxquels répond le programme, le projet ou l'activité et expliquez en quoi cela reflète ces principes et ces objectifs dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre.

Entre 300 et 500 mots

Le programme de sauvegarde de la culture du carillon entre clairement dans le cadre des principes et objectifs de la Convention de l'UNESCO de 2003.

- Promotion de la diversité culturelle

Il est crucial de développer la diversité culturelle. Si historiquement le répertoire de musique pour carillon découle des goûts de la région historique des Pays-Bas, de nos jours, de plus en plus de genres sont représentés, avec la musique classique, la pop, le folk, la world music, etc. De plus, les étudiants japonais, chinois et russes de l'école de carillon de Malines produisent également des arrangements de musiques traditionnelles de leur pays. À Louvain, Luc Rombouts dirige depuis 2009 le projet « Fusion on Bells », où il présente l'instrument aux immigrants en jouant des musiques de leur pays (Maroc, Turquie, Irak, Chine, etc.) En 2013, l'école de carillon de Malines a accueilli son premier étudiant marocain.

- Créativité humaine

La continuité de la culture du carillon dans un contexte sociétal changeant ne peut être garantie qu'en faisant preuve de créativité et en trouvant les solutions adéquates compte tenu de ce contexte changeant, par exemple en concevant des programmes novateurs et en intégrant le carillon aux événements sociaux actuels.

Dans le programme, les médias sociaux sont utilisés de manière créative comme nouveau moyen de promotion du carillon. Cela prouve que les médias sociaux ne sont pas une menace, mais plutôt un soutien pour l'« ancien » média du carillon.

- Dialogue interculturel, coopération internationale et appréciation mutuelle

Si historiquement le carillon est un instrument de musique typique de la zone historique des Pays-Bas, un réseau d'artistes et de constructeurs a émergé au XXe siècle. Ils ont échangé leurs expériences, partagé leurs réussites et appréhendé différentes approches de l'instrument. Le programme de Carillon belge reste un facteur important de cet échange.

À l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, un nouveau réseau coopératif est en cours de création. La destruction de 11 carillons belges au cours de la première guerre mondiale a entraîné la construction de plusieurs mémoriaux et carillons dans les années 20 (Louvain, Toronto, Ottawa, Loughborough, Richmond, Sydney, Wellington, Le Cap...) et les carillonneurs de ces instruments se sont regroupés en réseau dès 1914.

- Sens de la continuité

Le carillon est un point d'ancrage fiable dans un monde en transformation rapide : la représentation hebdomadaire de carillon et les carillons automatiques des beffrois donnent un fort sentiment de continuité à une communauté. Pour cette raison, la communauté du carillon investit dans l'éducation de jeunes carillonneurs, et insiste auprès des villes et des villages pour qu'ils continuent à payer les carillonneurs, comme cela a été le cas pendant des siècles, malgré les restrictions budgétaires des gouvernements locaux.

- Cohésion sociale et garantie du respect

L'écoute du carillon est une expérience collective émotionnelle et esthétique qui peut être partagée par tous sans exclusion basée sur les revenus, la provenance, la religion, etc. Cette expérience renforce la cohésion sociale et compense les tendances actuelles à segmenter la société en groupes cibles isolés et à consommer la musique de manière individuelle.

4. Efficacité

Le **critère P.4** demande que « le programme, le projet ou l'activité a fait preuve d'efficacité en termes de contribution à la viabilité du patrimoine culturel immatériel concerné ». Décrivez comment le programme, le projet ou l'activité a démontré une telle efficacité et comment il a contribué concrètement à renforcer la viabilité du patrimoine.

Entre 300 et 500 mots

Le simple fait que la musique campanaire existe encore malgré son déclin au XIXe, la prolifération de médias musicaux plus « moderne » et la diversification de l'univers musical individuel et collectif prouve que le programme de sauvegarde de la culture du carillon a été un succès. Mais il existe des facteurs quantitatifs et qualitatifs plus spécifiques pour montrer qu'en Belgique, mais aussi dans d'autres endroits du monde, la culture du carillon est florissante. Par le partage et la réflexion, les méthodes de développement de la culture du carillon se sont améliorées et ont engendré de grandes réussites.

- Depuis 1945, le nombre de carillons dans le monde a plus que doublé, en passant de moins de 300 à environ 640.
- Le nombre de pays où le carillon est présent est passé de 15 en 1945 à 30 en 2013.
- Les carillons mobiles n'existaient pas en 1945. Il existe à l'heure actuelle 15 instruments mobiles dans le monde, ce qui en améliore l'accessibilité pour le public.
- Lors de la création de la Fédération Mondiale du Carillon (FMC) en 1978, celle-ci se composait de 5 associations nationales. Aujourd'hui, elle regroupe 13 associations régionales, nationales et supranationales.
- Depuis 1945, le nombre de compositions originales pour carillon est passé de moins de 100 en 1945 à plusieurs centaines en 2013. Des milliers de morceaux arrangés pour le carillon sont disponibles.
- Depuis 1945 la quantité d'endroits dans le monde où les musiciens peuvent être formés est passée de moins de 10 à environ 50 en 2013.

Ces développements internationaux sont, entre autres, le résultat du partage et de la diffusion du programme de sauvegarde du carillon en Belgique.

On note également plusieurs évolutions qualitatives.

- Une diversité grandissante des types de représentation (solo, duo, avec d'autres instruments, avec des danseurs, etc.)
- Une diversité grandissante des types de musique arrangée pour le carillon (baroque, romantique, contemporaine, classique, folk, ethnique, pop).
- Le fait que de plus en plus de groupes hétérogènes sont attirés par le carillon (enfants et jeunes, étudiants, immigrants...).
- La plus grande mobilité des carillonneurs au niveau mondial et le goût de la coopération et le respect mutuel que cela a entraîné.
- La reconnaissance de la culture du carillon dans l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de Flandre (2011) et la Liste des chefs-d'œuvre du patrimoine immatériel wallon (2012).

Ces reconnaissances impliquent des rapports annuels et une procédure d'évaluation des progrès des programmes de sauvegarde de la communauté du carillon (en Flandre, sur la plateforme www.immaterieelerfgoed.be).

5. Participation et consentement des communautés

Le **critère P.5** demande que « le programme, le projet ou l'activité est ou a été mis en œuvre avec la participation de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés, et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

5.a. Participation de la communauté, du groupe ou des individus

Expliquez comment la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont participé au programme, au projet ou à l'activité à tous les stades de sa planification et de sa mise en œuvre.

Au cours du siècle dernier, le nombre de parties prenantes dans le programme de sauvegarde du carillon n'a cessé d'augmenter. Le programme a commencé vers 1900, à l'initiative du carillonneur de la ville de Malines Jef Denyn (1862-1941). Il choisit de combiner plusieurs initiatives : l'organisation de concerts spéciaux le soir en plus des représentations habituelles les jours de marché, l'amélioration des mécanismes des instruments, la promotion d'une technique de jeu expressive, et l'expansion du répertoire. En 1922, alors que Denyn a 60 ans, ses étudiants et admirateurs ont soutenu la création d'une école de carillonneurs qui avait pour objectif de pérenniser son héritage et de développer géographiquement l'approche de la culture du carillon de Malines. L'association des anciens élèves de l'école de Carillon est fondée en 1954. En 1980, l'organisation change de nom et devient la *Guilde des carillonneurs belges* pour s'ouvrir aux artistes étrangers formés ailleurs qu'à Malines. Suite à la réforme de la structure de l'état belge, l'association se divise en deux associations sœurs en 1994, l'*Association des carillonneurs flamands* et l'*Association Campanaire Wallonne*. Les deux organisations ont étendu leur domaine d'activité pour motiver les non-carillonneurs à devenir membres. Elles ont gardé d'excellents contacts.

En parallèle à l'élargissement de la communauté du carillon, les 5 objectifs de base du programme de sauvegarde définis par l'école de Malines en 1922 ont été agrémentés de 5 objectifs supplémentaires (cf. section 1a). À cette fin, de nouveaux acteurs du milieu culturel ont été impliqués : la bibliothèque de l'université catholique de Louvain (depuis 1989), le Musée de la Cloche et du Carillon de Tellin, le musée « Les sons de la ville » (Maison des bouchers, Anvers, depuis 2006) et Resonant, du Centre d'Études du Patrimoine Musical Flamand (depuis 2009).

En 2010, la communauté du carillon belge a célébré le 500^e anniversaire du carillon avec un colloque au Centre du Patrimoine et de Congrès Lamot à Malines et une célébration à l'hôtel de ville d'Audenarde, connu pour être le lieu où fût installé le premier clavier. Les conférenciers ont souligné le fait que le carillon est une expression musicale publique riche de 500 ans d'histoire qui a survécu à de très nombreuses transformations en termes d'environnement sociétal et de technique, et qui conserve un potentiel pour l'avenir. Ce succès remarquable est le résultat d'efforts constants du programme de sauvegarde qui a débuté à Malines aux alentours de 1900 et est appliqué aujourd'hui dans des centaines d'endroits, en Belgique comme dans le reste du monde. Le programme de sauvegarde du carillon a été considéré comme un candidat valable pour être reconnu comme meilleure pratique de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. En bref, ce programme est un exemple parfait d'initiative venant « d'en bas » qui, par effet boule de neige, dépasse les frontières nationales et attire l'adhésion, le consentement et le soutien de nombreux acteurs.

L'idée de présenter le programme à l'UNESCO a été développée lors de réunions entre l'Association des Carillonneurs Flamands et l'Association Campanaire Wallonne en réponse à la ratification par les communautés belges de la Convention de 2003, à l'intensification du mouvement mondial de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et aux développements et à la mise en œuvre active de politiques. Elles ont contacté les organisations du patrimoine accréditées par l'UNESCO (comme FARO) et les fonctionnaires du gouvernement en 2011 pour débiter le processus de préparation de la candidature.

Les communautés francophones et flamandes de Belgique ont joint leurs forces et les cultures wallonne et flamande du carillon ont été inscrites dans les inventaires du patrimoine culturel immatériel. Des présentations du programme de sauvegarde de la culture du carillon belge et du dossier de l'UNESCO ont été réalisées par Koen Cosaert, directeur de l'école de carillon de Malines (Bloomfield Hills, 2 juin 2011) et à plusieurs autres occasions par le coordinateur du projet Luc Rombouts (colloque sur le patrimoine, Malines, 17 septembre 2011, journée d'étude

du FARO, Interface flamande pour le patrimoine culturel, Bruxelles, 2 juin 2012, colloque de Tapis Plein, Bruxelles, 14 Septembre 2012, réunion de lancement du VIE, Centre Néerlandais pour le Folklore et le Patrimoine Immatériel à Utrecht, 13 octobre 2012, Sénat belge, Palais de la nation, Bruxelles, 21 juin 2013. La candidature à l'UNESCO a été discutée dans un groupe de travail entre représentants des deux associations et de l'administration du patrimoine (réunions à Ath, le 16 novembre 2011 et à Bruxelles, le 11 janvier 2012). Dans le même temps, l'exemple belge a inspiré d'autres pays. En 2012, la culture française du carillon a été ajoutée à l'inventaire national français, et actuellement l'Association néerlandaise du carillon prépare un dossier pour l'inventaire néerlandais du patrimoine immatériel.

5.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la proposition et implication dans sa préparation

Les États parties soumissionnaires doivent impliquer la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés dans la préparation du dossier. Leur consentement libre, préalable et éclairé à sa soumission peut être attesté par des déclarations écrites ou enregistrées, ou par d'autres moyens selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l'anglais ou du français.

Joignez des éléments démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez et la forme qu'ils revêtent. Décrivez ci-dessous comment la communauté, le groupe ou les individus concernés ont été impliqués dans la préparation de ce dossier.

Entre 150 et 250 mots

Cette proposition est faite par la Belgique. Cette proposition est élaborée et officiellement soutenue par les deux organisations parapluies nationales pour la culture du carillon qui sont actives en Belgique. Elles ont initié et élaboré ce dossier UNESCO et expriment leur intention de suivre et de développer le programme à l'avenir.

Vlaamse Beiaardvereniging (Association des Carillonneurs Flamands)

Association Campanaire Wallonne

Ces deux associations sont présentées en 1c.

Cette proposition est faite avec le consentement libre, préalable et éclairé des deux plus importantes institutions d'enseignement pour carillonneurs.

École Royale de Carillon « Jef Denyn » de Malines

La classe de carillon de l'académie de musique d'Ath (formation en carillon pour la communauté francophone)

Resonant (Centre d'Études du Patrimoine Musical Flamand), qui a réalisé des projets de conservation du patrimoine du carillon (cf. 1b)

Faro (Interface flamande pour le patrimoine culturel)

Deelraad Erfgoed Leuven (Centre du patrimoine de Louvain - Louvain)

La ville d'Anvers, en tant qu'organisatrice du congrès mondial du carillon en 2014 et propriétaire du musée « Les sons de la ville »

La Fédération Mondiale du Carillon (qui représente 13 associations membres)

5.c. Organisme(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées complètes des organismes ou représentants des communautés, ou d'organisations non gouvernementales qui sont concernés par le programme, le projet ou l'activité, telles qu'associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc.

Les 2 associations nationales du carillon : cf. 1c.

Nom de l'organisme : École Royale de Carillon « Jef Denyn »; Malines

Nom et titre de la personne à contacter : Koen Cosaert, Directeur

Adresse : Bruul 52/5, B-2800 Mechelen, Belgique

Numéro de téléphone : +32 15 20 47 92

Numéro de fax : +32 15 20 31 76

Adresse e-mail : beiaardschool@mechelen.be

Autres informations pertinentes : site Internet www.beiaardschool.be

Nom de l'organisme : Resonant vzw (Centre d'Études du Patrimoine Musical Flamand)

Nom et titre de la personne à contacter : Mariet Calsius, Directrice

Adresse : Parijsstraat 72b, B-3000 Louvain, Belgique

Numéro de téléphone : +32 16 32 99 55

Numéro de fax :

Adresse e-mail : info@resonant.be

Nom de l'organisme : Faro (Interface flamande pour le patrimoine culturel)

Nom et titre de la personne à contacter : Marc Jacobs, Directeur

Adresse : Priemstraat 51, B-1000 Bruxelles, Belgique

Numéro de téléphone : +32 2 213 10 60

Numéro de fax : +32 2 213 10 99

Adresse e-mail : info@faronet.be

Autres informations pertinentes : site Internet : www.faronet.be

Nom de l'organisme : Deelraad erfgoed Leuven (Conseil du patrimoine de Louvain)

Nom et titre de la personne à contacter : Rob Belemans, Président

Adresse : Leuven City Building, Professor Van Overstraetenplein 1, B-3000 Louvain, Belgique

Numéro de téléphone : +32 16 27 33 85

Adresse e-mail : erfgoedcel@leuven.be

Autres informations pertinentes : site Internet : www.erfgoedcelleuven.be

Nom de l'organisme : Ville d'Anvers

Nom et titre de la personne à contacter : Philip Heylen, Échevin de la Culture et du Tourisme

Adresse : Grote Markt 13, B-2000 Anvers, Belgique

Numéro de téléphone : +32 3 338 83 62

Numéro de fax : +32 3 338 83 78

Adresse e-mail : philip.heylen@philip.heylen.be

Autres informations pertinentes : site Internet : www.antwerpen.be

Nom de l'organisme : Ville d'Ath

Nom et titre de la personne à contacter : M. Marc Duvivier, Bourgmestre et le Collège des Échevins
M. Bruno Boël, Secrétaire communal

Adresse : Rue de Pintamont, 54, B-7800 Ath - Belgique

Numéro de téléphone : +32 68 26 91 10

Numéro de fax : +32 68 26 91 19

Adresse e-mail : mduvivier@ath.be

Autres informations pertinentes : site Internet : www.ath.be

Nom de l'organisme : Fédération Mondiale du Carillon

Nom et titre de la personne à contacter : Wylie Crawford, Président

Adresse : 1700 East 56th Street, Unit #3302, Chicago, IL 60637 USA

Numéro de téléphone : +1 773 288 2333

Numéro de fax : +1 773 288 2333

Adresse e-mail : Wylie@Crawford.net

Autres informations pertinentes : www.carillon.org
Cette fédération regroupe 13 associations régionales et nationales de plusieurs pays. Si toutes les associations n'ont pas été formellement impliquées dans ce dossier, le conseil souhaite exprimer son soutien moral à cette proposition.

6. Modèle régional, sous-régional et/ou international

Le **critère P.6** demande que « le programme, le projet ou l'activité peut servir de modèle, selon le cas sous-régional, régional ou international, à des activités de sauvegarde ». Décrivez comment le programme, le projet ou l'activité peut servir de modèle à des activités de sauvegarde, en identifiant les composantes, méthodes ou pratiques spécifiques qui seraient pertinentes dans d'autres contextes.

Entre 300 et 500 mots

Le programme de sauvegarde du carillon belge est un bon modèle d'activité de sauvegarde pour d'autres pays ou d'autres domaines culturels, car il utilise une approche internationale et intégrée, ce qui est le meilleur moyen d'obtenir des résultats durables.

1) Le programme réalise différents types d'activité de sauvegarde définis par l'UNESCO (protection, transmission, documentation, promotion, revitalisation).

2) Parmi ces objectifs principaux, le programme combine le respect de la tradition et la volonté d'innover : il ne cherche pas seulement à préserver les succès passés, mais il cherche constamment de nouveaux moyens de maximiser la valeur du carillon et de sa culture pour les communautés contemporaines en pleine transformation. Le programme considère la culture du carillon comme un patrimoine vivant qui se renouvelle constamment.

3) Le programme a une ligne directrice claire et fait la promotion des meilleures pratiques connues. Mais il a également un profond respect pour les acteurs locaux sur le terrain et il s'appuie sur leur dynamisme et leurs structures (gouvernements locaux, comités, musiciens, constructeurs d'instruments, groupe d'auditeurs). Il encourage le dialogue et l'échange aux niveaux national et international et laisse la possibilité aux expérimentations et aux opinions différentes. De nombreux acteurs sur le terrain sont des volontaires qui se sont spontanément impliqués dans le programme après avoir entendu jouer du carillon.

4) Le programme de sauvegarde du carillon est un programme durable, qui couvre 3 ou 4 générations de parties prenantes qui ont transféré leur enthousiasme et leur expérience à la génération suivante. L'école de carillon joue un rôle crucial dans cet aspect intergénérationnel. Depuis plusieurs décennies, des méthodes d'apprentissage, livrets et tutoriaux ont été développés, traduits et utilisés.

5) Malgré son approche basée sur le volontariat, l'accent est clairement mis sur la qualité, grâce à l'examen officiel par les écoles ou par les guildes nationales et grâce aux compétitions d'interprétation et de composition.

6) L'échange intensif d'expériences et de savoir-faire entre la Belgique et les autres pays du carillon d'Europe et d'autres endroits du monde travaille dans les deux sens. Cela peut être source d'inspiration pour les autres communautés liées au patrimoine. Cela prouve non seulement que la communauté du carillon belge a un impact stimulant sur le développement de la culture du carillon dans le monde, mais également que l'influence étrangère est bénéfique pour la qualité de la scène belge du carillon.

L'approche internationale et intégrée peut inspirer d'autres programmes dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

7. Volonté de coopérer à la diffusion des meilleures pratiques de sauvegarde

Le **critère P.7** demande que « l'(es) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), l'(es) organe(s) chargé(s) de la mise en œuvre et la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés sont d'accord pour coopérer à la diffusion de meilleures pratiques si leur programme, leur projet ou leur activité est sélectionné ». Décrivez sa(leur) volonté de coopération à une telle diffusion.

Si vous joignez des éléments démontrant une telle volonté, en particulier exprimée par la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les communautés concernées, indiquez ci-dessous quels documents vous fournissez et la forme qu'ils revêtent. Ces démonstrations, si elles existent, doivent être fournies dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l'anglais ou du français.

Entre 300 et 500 mots

Le programme de sauvegarde du carillon contient plusieurs mesures structurelles qui seront poursuivies. Citons les activités pédagogiques des écoles de carillon de Malines et d'Ath, la réalisation d'interprétations sur les marchés et les récitals d'été dans la plupart des villes belges du carillon, etc. L'école du Carillon de Malines a initié un programme de collecte de fonds pour acquérir un carillon mobile d'extérieur pour étendre la culture du carillon dans les villes et les régions sans tour à carillon. Pour continuer à attirer des étudiants des quatre coins du monde, l'école de carillon de Malines a mis en ligne un nouveau site Internet en néerlandais, français, anglais et allemand (www.beiaardschool.be).

La communauté du carillon participe activement à la plate-forme d'échange flamande www.immaterieelergoed.be.

De plus, et à l'occasion de la candidature pour l'UNESCO, un comité a été créé, qui se compose de membres des 2 associations du carillon impliquées, des 2 administrations correspondantes et de plusieurs experts d'autres domaines culturels (patrimoine, muséologie, médias sociaux). Ce comité, appelé le Comité de sauvegarde du patrimoine du carillon, agit comme un organe de réflexion et de suivi des efforts de sauvegarde des communautés du carillon de Flandre et de Wallonie. Ce comité servira d'intermédiaire entre l'UNESCO et les communautés du carillon et collaborera avec la commission belge de l'UNESCO.

Le réseau derrière le Congrès mondial du carillon qui a lieu tous les trois ans sera mobilisé pour initier le programme. Un des premiers moments clés pour la diffusion du programme sera le prochain congrès triennal mondial du carillon qui aura lieu en Flandre du 25 juin au 6 juillet 2014 (<http://wcf2014.com/program.html>). Il est organisé par l'Association des Carillonneurs Flamands et la Fédération Mondiale du Carillon, avec la coopération des villes de Malines, Anvers, Liège, Louvain, Bruges, Ypres et Nieuport). L'accent sera mis sur :

- Le 7e Concours International de Carillon Reine Fabiola de Malines, (du 25 au 28 juin).
- La journée d'étude sur la culture du carillon comme patrimoine culturel immatériel et méthodes de sauvegarde à Liège (1er juillet).
- Journées thématiques à Ypres et Louvain (les 3 et 4 juillet) sur la portée de la musique de carillon pendant et après la Première Guerre mondiale. Les carillonneurs des carillons de la paix d'après-guerre participeront et mettront en place un réseau d'ambassadeurs musiciens pour la paix.

Un autre événement pour la diffusion du programme à l'international est la publication en Avril 2014 de « Singing Bronze. A History of Carillon Music », la traduction en anglais du livre primé de Luc Rombouts. Il s'agit du premier livre général en anglais sur la culture du carillon depuis « The Carillon » de Percival Price en 1933.

Courant de l'été 2015, le FARO, l'Interface flamande pour le patrimoine culturel, organisera un colloque international sur l'intégration du carillon dans la vie municipale d'aujourd'hui et de demain, dans la perspective de la Convention de l'UNESCO de 2003. Parmi les participants, on retrouvera des carillonneurs, des offices du tourisme municipaux et des spécialistes de la planification urbaine. Les possibilités et stratégies d'échanges et de projets internationaux seront à l'ordre du jour.

8. Susceptibilité d'évaluation des résultats

Le **critère P.8** demande que « le programme, le projet ou l'activité réunit des expériences qui sont susceptibles d'être évaluées sur leurs résultats ». Donnez des exemples concrets d'évaluations qui ont déjà été ou sont en train d'être menées.

Entre 300 et 500 mots

Comme vu en 4), le programme de sauvegarde de la culture du carillon a prouvé son efficacité, en termes qualitatifs comme quantitatifs.

Il existe de nombreux mécanismes pour évaluer les résultats du programme belge de sauvegarde de la culture du carillon.

Depuis l'inscription de la culture du carillon dans les inventaires nationaux de patrimoine culturel immatériel en Flandre (2011) et en Wallonie (2012), les communautés du carillon doivent soumettre des rapports annuels aux services gouvernementaux. Des efforts particuliers sont faits pour assurer un contrôle qualité permanent. Il sert à suivre les effets du programme, en collaboration étroite avec les principaux partenaires. Le gouvernement flamand a mis en ligne en 2012 le site Internet www.immaterieelerfgoed.be, pour présenter, discuter et suivre les expériences de sauvegarde. En 2018, la Belgique établira un rapport général sur les éléments du patrimoine culturel immatériel. À cette fin, toutes les communautés du patrimoine seront évaluées courant 2017.

À partir de 2014, le Comité de sauvegarde du patrimoine du carillon jouera le rôle de comité consultatif et de suivi, et donnera des conseils aux communautés du carillon sur les mesures à prendre. Il évalue les efforts faits par les communautés du carillon, donne des retours aux parties prenantes impliquées et signale les besoins aux décideurs politiques au niveau gouvernemental approprié. Le succès du programme ne sera pas évalué uniquement sur la base des retours des communautés, mais également par les résultats en termes de couverture médiatique, appréciation du public, etc.

Toutes les organisations nationales et régionales de carillon proposent à leurs membres un compte-rendu annuel de leurs activités. Les résultats de recherches, rapports d'activité et autres sont publiés dans différents magazines ou sur des sites Internet. Tous les trois ans, les organisations régionales et nationales font un rapport au congrès de la Fédération Mondiale du Carillon sur le statut de la culture du carillon dans leur pays. Ces rapports sont ensuite publiés sous forme de livre du congrès. En plus de ces présentations, les différentes commissions de la Fédération Mondiale du Carillon présentent leurs rapports de progression (par exemple, le comité pour les claviers).

9. Modèle pour les pays en développement

Le **critère P.9** demande que « le programme, le projet ou l'activité répond essentiellement aux besoins particuliers des pays en développement ». Décrivez comment le programme, le projet ou l'activité peut répondre aux besoins des pays en développement et être adapté à leur contexte, en identifiant les composantes, méthodes ou pratiques spécifiques qui seraient pertinentes à leur égard.

Entre 300 et 500 mots

L'approche du programme de la culture du carillon peut être appliquée à d'autres expressions du patrimoine culturel immatériel, en particulier aux autres activités de création de musique en espace public comme accompagnement de la vie de la communauté ou comme instrument de structuration du temps. Cette musique n'a pas forcément besoin d'être campanaire, il peut aussi s'agir d'autres percussions, d'instruments à corde ou à vent, où tous types de chants. Les systèmes non musicaux de communication et de signalisation dans l'espace public peuvent également tirer profit des découvertes faites par le programme de sauvegarde de la culture du carillon. La musique traditionnelle et d'autres formes d'expression et de communication culturelles sont de puissants médias pour transmettre des émotions de manière collective et pour les consolider en tant qu'art. Elles permettent une structure, une identification positive, et un esprit de communauté. Elles doivent donc être considérées comme facteurs de continuité culturelle. Les transformations de la structure sociale dans les pays en voie de développement

peuvent nuire à ces traditions de cohésion sociale, un peu comme la révolution culturelle et la désintégration de l'ancienne culture citadine en Belgique a eu une influence néfaste au XIXe siècle sur la culture du carillon, avant que le programme de sauvegarde ne débute.

Les concepts principaux de tout échange d'expérience avec les pays en voie de développement seront :

1. Une approche flexible de la tradition au niveau temporel et géographique

Les formes traditionnelles d'art devraient faire preuve de suffisamment de flexibilité pour se renouveler d'elles-mêmes face aux transformations du contexte sociétal et aux besoins changeants des communautés, groupes et individus impliqués - comme prouvé par le programme de sauvegarde du carillon. La communauté du carillon préserve l'héritage du passé, et dans un même temps adapte la culture du carillon aux transformations du contexte sociétal, non seulement au niveau de son répertoire, mais en adaptant sa mission. Cette double flexibilité est enseignée dans les programmes de formation de carillon.

La flexibilité en terme géographique implique que la créativité locale ou régionale puisse réaliser une fusion entre la culture du carillon et les styles de musique indigènes, pour que la diversité culturelle se développe et que de nouveaux idiomes musicaux émergent, enrichissant ainsi la culture « traditionnelle » du carillon.

2. Développement d'un univers musical significatif : projets de sensibilisation

Par définition, on joue du carillon dans des espaces publics, et dans la mesure du possible les jours de marché ou dans des occasions où de nombreuses personnes se rencontrent et interagissent. Le programme de sauvegarde du carillon a l'intention d'instiguer des débats sur la relation entre sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, gestion de l'univers musical et stimulation de l'accès à l'art, pour réfléchir sur ce qui peut être fait lors des représentations publiques ou les jours de marché.

3. Synergie entre anciens et nouveaux médias sociaux.

En tant que mode de communication publique, le carillon est un ancêtre des médias sociaux d'aujourd'hui. L'expérience prouve que les nouveaux médias sociaux comme Facebook et YouTube ne représentent pas une menace pour la culture du carillon. Au contraire, les médias sociaux peuvent être un instrument pour créer un pont entre les carillonneurs et leur audience, par exemple en favorisant les retours, en permettant la participation du public au répertoire, et en donnant du contexte au public. L'utilisation de nouveaux médias sociaux peut être une clé pour permettre à de nombreuses communautés culturelles de sauvegarder les anciens médias sociaux.

10. Documentation

Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d'examen et d'évaluation de la proposition. Ils pourront également être utiles pour d'éventuelles activités de visibilité si le programme, le projet ou l'activité est sélectionné. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la proposition et qu'ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés.

- 10 photos récentes en haute résolution
- cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)
- film vidéo monté (entre 5 et 10 minutes), sous-titré dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français
- cession de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo)

11. Signature pour le compte de l'(des) État(s) partie(s)

La proposition doit se conclure par la signature originale du responsable habilité à signer pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.

Dans le cas de propositions multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.

Nom : Mme Marina Laureys

Titre : Head of the Division of Cultural Heritage, Flemish Community, Belgium
(Responsable du secteur patrimoine culturel, Communauté Flamande, Belgique).

Signature : <signé>

Nom : Mme Fadila Laanan

Titre : Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances

Signature : <signé>

Date : 2014-02-17 (dernière révision)